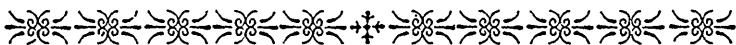




Etude sur le Tiers-Ordre de S. François.

LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS,

Extention de la vie religieuse dans le monde.



Si l'état religieux est un état de perfection par rapport à la vie chrétienne, il est évident que la vie commune est la perfection de l'état religieux. Les avantages généraux de l'association dans la vie religieuse sont de donner à la pratique des conseils évangéliques plus de perfection, de créer des familles spirituelles, d'aider par l'émulation le développement des vertus, de procurer, par le contact et le frottement des caractères, l'épreuve et le mérite, de former les légions et de bien établir l'état public de perfection.

“L'association est dans la nature des choses. C'est comme un foyer alimenté par plusieurs matières combustibles ; séparées, elle brûlent à peine, réunies, elles s'embrâsent et jettent des flammes vives et puissantes : *vis unita fortior*. Voilà pourquoi, même au sein des grandes associations, se forment d'autres associations secondaires qui poursuivent, chacune leur but, avec une énergie d'autant plus puissante, quelquefois, que l'association est plus restreinte. On agit ensemble, on se voit, on se compte, on s'édifie, on s'encourage au bien.”

Or, ce qu'est l'association, la communauté pour les Ordres Religieux proprement dits, la *fraternité* l'est pour le Tertiaire ; elle est pour lui la compensation de la vie commune menée par les habitants du cloître. Sans doute, on peut être Tertiaire sans appartenir à une *fraternité*, mais, d'autre part, la *fraternité* est l'état normal du Tertiaire, et si pour acheter cet avantage, vraiment sérieux, il faut passer par-dessus certaines répugnances, certain amour-propre de caste, certaines difficultés de se mêler avec tout le monde, je dirai que c'est plus que jamais le cas d'appliquer ici le proverbe : “Les choses ne valent que ce qu'elles coûtent.”